



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU  
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt-six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

**REPRESENTES :** Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-034	<b>Finances</b>  Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2025
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 013-211300504-20260429-DB\_2026\_034-DE

Dans ce cadre, il est exposé à l'assemblée les opérations effectuées sur l'exercice 2025, soit :

### 1/ ACQUISITIONS

N°	Article	Référence de paiement	Montant	Objet	N° de délibération
1	2112	Mandat n°195-54 du 28/01/2025	126.00 €	Frais d'acquisition parcelle CO 1227 située quartier Boimeau ouest - 21 m <sup>2</sup>	2024-117 du 18/09/2024
2	2117	Mandat n°196-55 du 28/01/2025	1 600.00 €	Frais d'acquisition parcelle CO 62 sise lieu-dit vallon rouge - 22 m <sup>2</sup>	2024-075 du 19/06/2024
3	2117	Mandat n°209-62 du 03/02/2025	25 275.00 €	Frais d'acquisition parcelles BL10 – 11 – 20 et 80 – Quartier de Libran – 2ha 52a 75ca	2024-074 du 19/06/2024
4	2117	Mandat n°654-196 du 04/04/2025	2 000.00 €	Frais d'acquisition parcelle BO 63 Quartier La Couëlle – 7 065 m <sup>2</sup>	2023-070 du 12/07/2023
5	2111	Mandat n°653-196 du 04/04/2025	20 142.00 €	Frais d'acquisition parcelles AL110 et AL 193 Quartier Les Jardins – 5 258 m <sup>2</sup>	2024-118 du 18/09/2024
6	2112	Mandat n°2046-578 du 15/09/2025	1.00 €	Frais d'acquisition parcelles CN 959 et 960 – Avenue Gilbert Pauriol – 7 m <sup>2</sup>	2025-017 du 26/02/2025
7	2112	Mandat 2080 – 591 du 18/09/2025	1.00 €	Frais d'acquisition parcelle CO 1294 lieu-dit Boimeau Ouest – 1 751 m <sup>2</sup>	2025-065 du 11/06/2025
8	2111	Mandat 2218 – 630 du 06/10/2025	5 000.00 €	Frais d'acquisition parcelles CH41 et 42 – Quartier Seisson Ouest – 5 520 m <sup>2</sup>	2025-012 du 26/02/2025
9	2112	Mandat 2609 – 738 du 19/11/2025	1.00 €	Frais d'acquisition parcelle CN 768, quartier Boimau Est – 890 m <sup>2</sup>	2025-016 du 26/02/2025

### 2/ CESSIONS

N°	Article	Référence de paiement	Montant	Objet	N° de délibération
1	775	Titre n°1218 - 289 du 21/11/2025	2 440,00 €	Cession Parcelle BD315 Quartier Laval Sud – 3 049 m <sup>2</sup>	2025-040 du 02/04/2025
2	775	Titre n°1335 – 322 du 16/12/2025	298 000.00 €	Rétrocession du parc-relais P+R de Lambesc à la métropole Aix Marseille Provence	2024-132 du 04/12/2024

#### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND** acte du bilan des acquisitions cessions faites en 2025 comme indiqué ci-dessus
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance  
Rémy ROCCHIA



Le Maire de Lambesc,  
Philippe RAZEYRE